



CONDITIONS TECHNIQUES TV ET DIGITAL

Système D-MAT HD

Le système de livraison D-MAT HD est le seul accepté par RMB pour la livraison de spots TV et DIGITAL VIDEO. Le contrôle de qualité et la livraison sont assurés par des prestataires belges agréés par VIA Belgium (Association des régies publicitaires belges). La liste des prestataires est disponible sur le lien suivant <https://thinkvia.be/fr/d-mat/>

La multiplication des formats vidéo professionnels ne nous permet pas d'accepter des fichiers livrés par tout autre moyen. Toutes les informations de compatibilité de formats vidéo pourront être obtenues auprès des prestataires belges agréés par VIA Belgium.

RMB demande de livrer **1 seul fichier D-MAT HD** en français, par spot et par version, quel que soit le nombre de chaînes (supports) sur lequel il sera diffusé. Nous nous occupons de le mettre sur les antennes des chaînes pour lesquelles une campagne publicitaire a été réservée.

1. Nos supports TV et Digital

Voici les chaînes TV francophones dont nous gérons l'espace publicitaire au 01/01/2022 :

TV : RTBF La Une / Tipik / La Trois
AB3 / ABXPLORE
LN24

DIGITAL: RTBF.BE
AUVIO
AZERION
LN24
NRJ

2. Format image TV

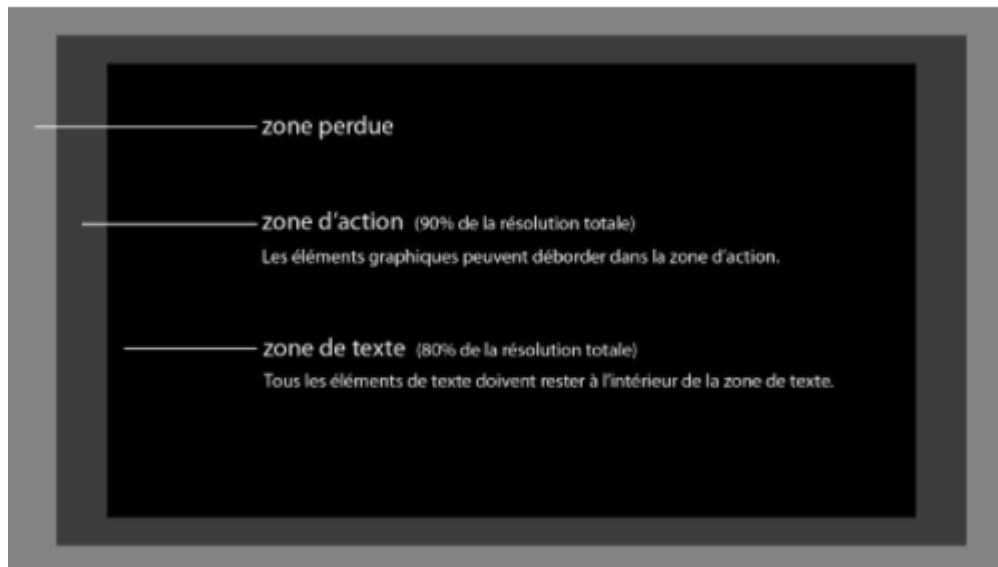
Taille d'image : 1920 x 1080 pixels.

Fréquence d'image : 25 images par seconde en mode progressif ou 50 images par seconde en mode entrelacé, trame supérieure en premier.

Proportions : 16:9

Le codec utilisé pour la réalisation du master HD est à convenir avec votre prestataire D-MAT HD. (cf : <https://thinkvia.be/fr/d-mat/>)

La zone de texte sécurisée représente la zone de l'image pour laquelle les diffuseurs garantissent la visibilité du contenu sur tous téléviseurs vendus sur le marché. Il est donc **obligatoire** de placer les textes et mentions légales sans déborder de la zone de texte.
(cf : image ci-après)



3. Format audio TV

Le niveau sonore des chaînes de télévision diffusées en Belgique suit la recommandation UER/EBU R128 : à savoir **-23 db LUFS** (Loudness Unity Full Scale).

Fréquence d'échantillonnage : 48 khz

Quantification : 16 bits

Canaux : stéréo

Phase : l'audio doit être en phase durant au minimum 50% de la durée du spot

Programme Loudness : niveau sonore subjectif intégré sur 2 périodes de temps

- momentané : M (fenêtre flottante de 0,4 sec) : maximum -15 db LUFS

- intégré : I (totalité du programme) : maximum -23 db LUFS

Loudness Range : variation de niveau sonore subjectif : libre

Maximum True Peak Level : niveau technique électrique : maximum -1 db TP

Bon à savoir :

- Un matériel sans audio (niveau en dessous de -96 db LUFS en permanence) est **interdit** en diffusion.

- Un matériel ne peut être livré en dolby 5.1 ou autre norme audio.

- La bande son d'un spot radio ne convient pas pour un spot télé. Il faut réaliser un mixage TV suivant la norme R128.

Conditions techniques Tv et Digital Video – janvier 2023



4. Durée des messages publicitaires

Pour des raisons techniques de diffusion, la durée du matériel (le fichier D-MAT HD) doit être un multiple exact d'une seconde et 00 images précisément. Autrement dit : un multiple exact de 25 images (norme EBU européenne).

Exemples :

750 images = TC 00:00:30:00 = CORRECT

749 images = TC 00:00:29:24 = PAS CORRECT

Les matériels publicitaires ne répondant pas à ce critère seront **refusés** par RMB.

Durées communément acceptées : 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 60, 90, 120 sec

Durée des matériels de sponsoring = Billboard : 5, 7 ou 10 sec suivant les durées convenues lors du contrat de sponsoring.

5. Le MBCID

Le MBCID = Media Buying Campaign IDentification = le numéro unique de campagne.

Exemples de MBCID : SPA113423, MECTV12000162, MDSTV12002798

Il est créé uniquement par l'agence média qui gère la campagne. Merci d'utiliser le MBCID en référence de toute communication avec les personnes concernées par une même campagne publicitaire : annonceur, agence créative, maison de production et de postproduction. Ces dernières ajouteront le MBCID dans les informations liées au matériel D-MAT HD (métadonnées).

Ceci permettra à RMB de lier le matériel à la campagne réservée, sans équivoque et sans perte de temps.

NB : les annonceurs qui ne réservent pas leurs campagnes par agence media ne disposent pas d'un MBCID.

6. Délais de livraison : campagnes classiques (SPOT)

Le matériel (fichier D-MAT HD) doit être livré chez RMB, au plus tard, **5 jours** ouvrables avant sa première diffusion pour l'ensemble de nos supports.

Cas particuliers :

- 1) En période de congés, ponts et jours fériés, le matériel doit être livré au plus tard 8 jours ouvrables avant sa première diffusion pour l'ensemble de nos supports.
- 2) Les matériels diffusés dans des écrans splittés (endsplit et countdown) RTBF doivent nous être livrés au plus tard 8 jours ouvrables avant leur première diffusion.
- 3) Les matériels diffusés dans le cadre de conventions et partenariats RTBF doivent nous être livrés 10 jours ouvrables avant leur première diffusion et après approbation d'un fichier de contrôle (mp4, wmv,...) par le service responsable de la convention à la RTBF.



7. Délais de livraison : campagnes de sponsoring (NON-SPOT)

Les matériels billboard doivent nous être livrés selon les délais nécessaires à leur production et mise sur antenne, soit généralement 15 jours à 20 jours ouvrables avant la première diffusion.

Le storyboard du billboard doit nous être envoyé pour accord (format Word ou PDF par e-mail) généralement 25 jours ouvrables avant la première diffusion.

Le logo de l'annonceur est à livrer par e-mail généralement 10 jours ouvrables avant la première diffusion. Les types de fichiers images acceptés sont de type vectoriels et RGB : **.eps** ou **.psd** résolution 1920 x 1080 pixels en 72 DPI (HD) (horizontal)

Toutes les informations particulières par contrat de sponsoring vous seront communiquées par notre équipe traffic : traffic@rmb.be

8. Retards de livraison

En cas de non-respect de ce délai : (i) RMB facturera un montant forfaitaire de 250 € par matériel livré en retard, (ii) RMB ne pourra garantir la diffusion en cas de soucis de qualité (technique) ou de contenu (éthique), (iii) le démarrage de la campagne pourra être postposé, sans recours ni dédommagement à l'annonceur ou au donneur d'ordre. Les diffusions qui n'auront pas pu être effectuées conformément au planning prévu seront considérées comme perdues et ne donneront lieu à aucune compensation.

9. Utilisation par RMB

De par le fait même d'avoir livré son matériel vidéo chez RMB, le Client autorise RMB, une fois la campagne commencée, (i) à diffuser tout ou partie des annonces publicitaires et messages de sponsoring destinés au média concerné en lieu privé, foire commerciale, festival ou cérémonie à des fins de promotion de son activité de Régie Publicitaire, (ii) à publier toutes informations relatives à leur production et/ou leur diffusion et (iii) à diffuser auprès de sa clientèle la pigne vidéo selon les procédés en usage (site internet, transfert de fichiers, DVD, Blue Ray Disc, et envois par e-mail, notamment). Il est expressément convenu que RMB ne peut être tenu pour responsable des pertes ou dommages éventuels de tout matériel remis à l'occasion de l'exécution de l'ordre de publicité. L'annonceur est toujours sensé avoir conservé une copie ou un double de tout matériel remis à RMB. Le matériel remis à RMB pour l'exécution d'un ordre de publicité n'est pas archivé.

Conditions techniques Tv et Digital Video – janvier 2023